

Orientation : comment l'Université de Nantes développe depuis 2008 des liens forts avec les lycées

Paris - Publié le jeudi 23 novembre 2017 à 16 h 40 - Essentiel n° 106954

« Il y a ici une tradition d'une attention aux questions d'orientation et au continuum lycée-université. Un travail colossal de connaissance mutuelle et de compréhension a été mené », déclare [Marie Blain](#), enseignante-chercheuse et conseillère « université-lycées » auprès du président de l'Université de Nantes, dans un entretien à News Tank, le 15/11/2017.

« Le travail d'information des profils qui ne sont pas adaptés à l'université est très largement fait », poursuit-elle.

Alors que l'ouverture de « Parcoursup », le successeur d'[APB](#) fondé sur de nouvelles modalités d'affectation en premier cycle, est prévue au 15/01/2018, News Tank fait le point sur les initiatives nantaises pour améliorer l'orientation des bacheliers :

- des outils développés, avec notamment la mise en place de correspondants lycées dans les composantes ;
- un événement annuel rassemblant quelque 200 enseignants, conseillers d'orientation et chefs d'établissement du secondaire ;
- un site internet dédié aux lycéens ;
- le dispositif « université à l'essai », utilisé par plus de 2 000 participants l'an dernier.

Cet article s'inscrit dans la série initiée par News Tank sur l'écosystème d'[Esri](#) nantais, où la rédaction s'est installée du 14 au 17/11/2017.

Les enjeux de la mise en place de la coopération université-lycées à Nantes

L'Université de Nantes mène depuis 2008 une coopération étroite avec le rectorat de l'académie de Nantes (Pays de la Loire) autour de l'orientation des lycéens.

La zone de recrutement de l'université compte 72 lycées et l'Université de Nantes propose 41 formations de premier niveau. L'établissement a dû imaginer un dispositif d'information ne reposant pas sur l'intervention ponctuelle d'enseignants-chercheurs dans les établissements du secondaire.

« Le diagnostic initial que j'ai fait était en effet l'impossibilité de faire du sur mesure pour chacun des établissements. On ne peut pas envisager que des E-C de l'université aillent chaque année dans les forums organisés par les lycées. Nous devons dépasser le stade de l'information ponctuelle sur chacun de nos parcours pour passer à une communication collective », expose Marie Blain.

Le dispositif mis en place

Des outils d'orientation ont été construits avec des « correspondants lycées » dans les composantes de l'Université de Nantes et des « correspondants universités » dans chacun des lycées.

Le rôle de ces enseignants-chercheurs : servir d'interface avec les acteurs de l'orientation. Leur action est en partie financée grâce à une enveloppe de la région permettant de payer des heures à l'intérieur ou hors de leur service.

Un événement fédérateur pour les enseignants, conseillers d'orientation et chefs d'établissements

Le temps fort de la relation avec les lycées et un événement annuel réunissant des enseignants du secondaire, des conseillers d'orientation psychologues et, de plus en plus, des chefs d'établissements.

« Nous organisons depuis dix ans ces rencontres. Le rendez-vous s'est imposé dans le calendrier : par exemple quasiment tous les CIO sont fermés ce jour-là, preuve de la mobilisation de leurs personnels. En moyenne nous recevons 220 participants. »

« Le premier enjeu de ces rencontres a été d'entendre les questions que se posent ces publics, il y a eu ensuite un véritable travail de traduction à réaliser », note Marie Blain. Un travail qui passe, selon la responsable, par le fait de « supprimer tous les sigles, faire la chasse à toute logique interne ("UE", "E-C") ; choisir des termes simples - psychologie du développement plutôt que psychologie cognitive, donner un exemple plutôt qu'un terme technique. »

Le jour de la rencontre, des « groupes de niveaux » sont constitués :

- Les interlocuteurs avancés qui y ont déjà participé et maîtrisent la relation à l'université.
- Ceux qui viennent pour la première fois et découvrent donc les enjeux spécifiques et les ressources.

La matinée est organisée autour d'une présentation globale de l'université, de son actualité et de son fonctionnement. L'après-midi, par petits groupes, les participants échangent sur l'offre de formation, regroupée par grands secteurs disciplinaires (santé-sciences, IUT, lettres humanités, langues, droit-éco-gestion...)

« Il faut ainsi quatre ans à un participant pour faire le tour de l'ensemble de l'offre. Mais les établissements s'organisent pour venir à plusieurs et se partager les informations. »

La prochaine réunion de ce type doit se tenir en janvier 2018 : elle sera l'occasion pour l'établissement de communiquer sur la réforme en cours.

Les outils d'information des lycéens

- Site dédié

« Nous avons lancé un site à destination des lycéens qui regroupe des documents compréhensibles de l'extérieur sur nos parcours. Un gros travail de rédaction de fiches par mention a été réalisé, en s'appuyant sur les échanges lors de ces journées. Ces fiches profils par filières sont désormais utilisées par les conseils de classe », poursuit Marie Blain.

Une série de vidéos (http://www.lyceens.univ-nantes.fr/decouvrir-l-universite-de-nantes-783345.kjsp?RH=LYC_acc) ont été tournées et diffusées dans les lycées en format DVD.

- Portes ouvertes

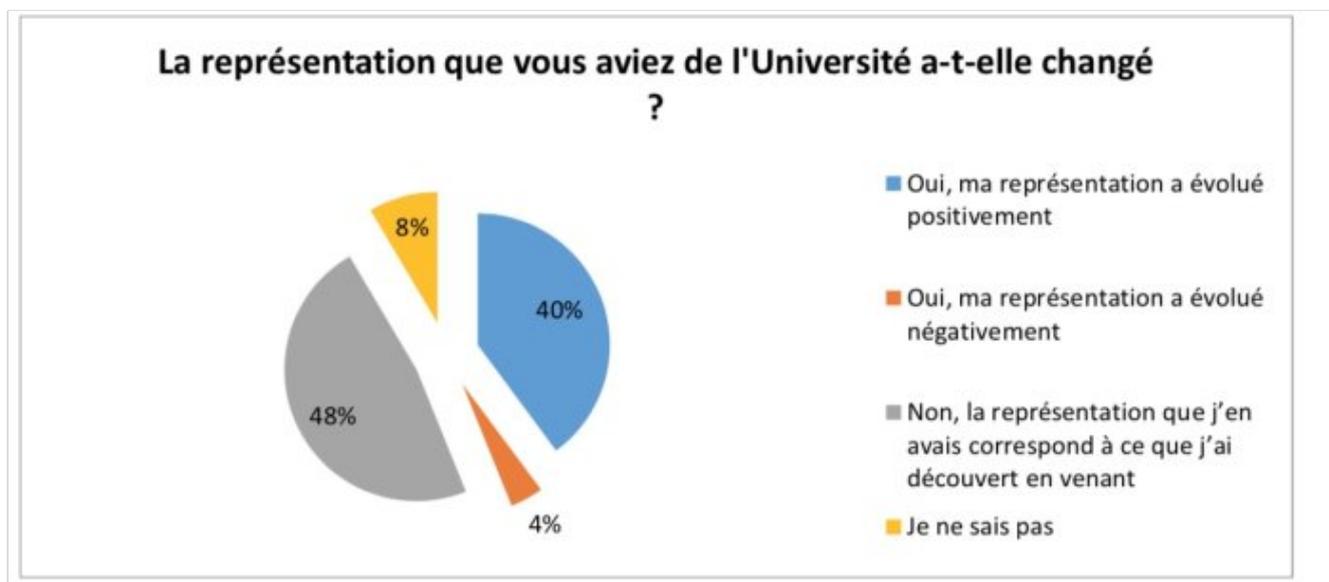
La journée portes ouvertes qui a lieu en février-mars est un temps fort à Nantes, à tel point qu'elles « génèrent les plus gros embouteillages de l'année autour des sites universitaires ».

- Université à l'essai

L'opération « université à l'essai » permet, aux lycées de choisir deux cours de l'université auxquels ils assistent pendant les vacances scolaires. L'opération, coordonnée par le [SUIO](#), repose sur une plateforme qui se présente sous la forme d'un emploi du temps dans lequel les lycéens sélectionnent des cours. Les cours ouverts sont identifiés par les composantes.

« Nous leur offrons également le déjeuner au [RU](#). L'enjeu n'est pas seulement pédagogique, il s'agit aussi de les rassurer sur la qualité de la vie de campus. »

En 2017, 2 180 participants ont été enregistrés. Interrogés à l'issue de l'événement, ils estiment à 40 % que leur représentation de l'université a évolué positivement.



Bilan université à l'essai à Nantes

Les enjeux pour l'avenir

La disparition d'[APB](#) et la mise en place de « Parcoursup » pour 2018 amènent l'université à identifier deux enjeux pour l'année à venir :

- Intégrer les attendus des formations sur le site lycéens existant.
- Développer la présence des chefs d'établissement (proviseur ou son adjoint) lors de l'événement annuel pour s'assurer de la bonne diffusion des informations à l'intérieur des lycées.

Marie Blain



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Université de Nantes Maitresse de conférences en littérature française	-	-
Université de Nantes Conseillère Université-Lycées	2008	Aujourd'hui

Fiche n° 27210, créée le 22/11/17 à 18:19 - MàJ le 22/11/17 à 18:21

Université de Nantes



- Président : Olivier Laboux (début de son second mandat : 31/03/2016)

- Chiffres clés (2015-2016) :

- Près de 38 000 étudiants en formation initiale et continue : 3 900 étudiants étrangers, 8 500 stagiaires de formation continue

- 3 731 personnels : 2 141 enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs parmi lesquels, 1 541 enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs titulaires, 600 enseignants contractuels, 1 590 personnels Biatss (bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé),

- 500 personnels des organismes de recherche : 240 chercheurs, 260 personnes administratives et techniques des organismes (CNRS, Inserm, Inra, Inria...)

- 11 facultés et unités de formation et de recherche (UFR)

- 7 instituts

- 1 école d'ingénieurs, Polytech Nantes

- 1 école supérieure du professorat et de l'éducation (Espe)

- 1 Observatoire des Sciences de l'Univers (Osuna)

- 8 écoles doctorales

- 63 laboratoires et structures de recherche

- Budget (2014) : 316 480 886 €

Université de Nantes

1, quai de Tourville

44035 Nantes Cedex 1 - FRANCE



Fiche n° 1773, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 09/06/14 à 14:54

© News Tank 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »